

# PROPOSITION de NOTE destinée au JURY

# FRANÇAIS-HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EMC

(coefficient 3)

Fiche synthèse pour le jury.

# CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE (C.A.P.)

Spécialité:

Nom et prénom du candidat Cachet de l'Etablissement Session

Modalités d'évaluation du français et de l'histoire géographie au CAP- ARRÊTÉ DU 17-6-2003 paru au B.O. n° 29 du 17 juillet 2003

L'épreuve de français et d'histoire-géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie. Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale.

Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires, à parts égales. L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année. Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

#### Première situation d'évaluation

#### • Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte fictionnel, une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...)

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc...; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible. Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire-géographie)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...) dont un à dimension civique.

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

#### Deuxième situation d'évaluation

### • Première partie (français)

Le candidat répond, par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes). La durée est d'environ une heure trente minutes.

## • Deuxième partie (histoire-géographie)

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie)

SITUATION 1		SITUATION 2	
Français	Histoire-géographie-EMO	Français	Histoire-géographie-EM
/20	/20	/20	/20

Note proposée au Jury : /20 (moyenne des 4 notes)

Moyenne de la classe : /20	Note mini / 20 :	Certifié exact, le
Nombre de notes < 10 :	Note maxi / 20 :	Signature de l'évaluateur :
Nombre de notes $>$ ou $= 10$ :		